



Rapporteur : M. MARTIN

47256

Commission n°4

41 - Finances, Moyens des services

Fonctionnement de l'Assemblée - Désignations de conseiller.ères départementaux.ales au sein de commissions ou organismes

Le vendredi 18 novembre 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

M. BOURGEOUX (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO), M. LE GUENNEC (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à Mme BIARD)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h51.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-5, L. 1414-2 et suivants, L. 3121-15, L.3121-22 et D. 1411-3 à D. 1411-5 ;

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment l'article 23 ;

Vu le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 relatif à la modification du conseil de la vie sociale ;

Vu les délibérations du Conseil départemental en dates des 1^{er} juillet, 22 juillet, 25 novembre, 16 décembre 2021, 3 février, 11 mars, 7 avril, 24 juin et 29 septembre 2022 relatives aux désignations de représentants de l'Assemblée départementale au sein de commissions et d'organismes ;

Expose :

En application du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée départementale est régulièrement amenée à désigner ses représentants au sein de commissions et d'organismes divers et à procéder à des mises à jour de ces désignations.

S'agissant des modalités de vote pour ces désignations, deux modalités alternatives coexistent :

- d'une part, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental ;
- d'autre part, si un vote est nécessaire et que l'Assemblée le décide à l'unanimité, les désignations se font par vote à main levée.

Le présent rapport concerne 2 séries de désignations :

- la première correspond à des ajustements ponctuels et divers dont l'Assemblée est habituellement saisie à l'occasion de chaque session (I) ;
- la seconde a pour objet de répondre à de nouvelles demandes (II).

I- AJUSTEMENTS PONCTUELS DE REPRESENTATIONS

SECURITE

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

M. DÉNÈS et Mme ROUSSET ont fait part de leur souhait de ne plus siéger au conseil d'administration du SDIS. La représentation dans cette instance s'opérant au scrutin de liste, leur remplacement nécessite de procéder à l'élection d'une nouvelle liste complète intégrant le remplacement de M. DÉNÈS par M. GUIDONI et celui de Mme ROUSSET par M. MARTIN.

La liste suivante est proposée :

<i>Ancienne composition</i>		Nouvelle composition	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	Titulaires	Suppléants
Président de droit du SDIS <i>CHENUT Jean-Luc</i>		Président de droit du SDIS CHENUT Jean-Luc	
<i>BOUTON Cécile</i>	<i>HERVÉ Marc</i>	BOUTON Cécile	HERVÉ Marc
<i>MAINGUET-GRALL Anne</i>	<i>GUÉRET Sébastien</i>	MAINGUET-GRALL Anne	GUÉRET Sébastien
<i>MARTINS Christophe</i>	<i>DUGUÉPÉROUX-HONORÉ Béatrice</i>	MARTINS Christophe	DUGUÉPÉROUX-HONORÉ Béatrice
<i>SOHIER Benoît</i>	<i>MORAZIN Roger</i>	SOHIER Benoît	MORAZIN Roger
<i>MESTRIES Gaëlle</i>	<i>LENFANT Stéphane</i>	MESTRIES Gaëlle	LENFANT Stéphane
<i>LE GUENNEC Jean-Michel</i>	<u>ROUSSET Emmanuelle</u>	LE GUENNEC Jean-Michel	<u>MARTIN Frédéric</u>
<i>COURTIGNÉ Isabelle</i>	<i>COULOMBEL Ludovic</i>	COURTIGNÉ Isabelle	COULOMBEL Ludovic
<i>LEMONNE Schirel</i>	<i>BILLARD Armelle</i>	LEMONNE Schirel	BILLARD Armelle
<u>DÉNÈS Olwen</u>	<i>SOULABAILLE Yann</i>	<u>GUIDONI Jean-Paul</u>	SOULABAILLE Yann
<i>KOMOKOLI Régine</i>	<i>QUILAN Sylvie</i>	KOMOKOLI Régine	QUILAN Sylvie
<i>PERRIN Nicolas</i>	<i>LARUE Jeanne</i>	PERRIN Nicolas	LARUE Jeanne
<i>LE MOAL Marcel</i>	<i>LAPAUSE Paul</i>	LE MOAL Marcel	LAPAUSE Paul
<i>FAILLÉ Charlotte</i>	<i>MORICE Marie-Christine</i>	FAILLÉ Charlotte	MORICE Marie-Christine
	<i>GUIBLIN Aline</i>		GUIBLIN Aline

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

Commission d'Appel d'Offres (CAO) et Jurys de concours

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2021 modifiée par délibération du 25 novembre 2021, l'Assemblée a procédé à l'élection des cinq élu.es titulaires et des cinq élu.es suppléant.es composant la CAO. Cette élection s'est faite à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel (article D. 1411-3 du code général des collectivités territoriales). La liste unique suivante, représentant les différentes sensibilités politiques de l'Assemblée, a été déposée et élue :

Titulaires : Mme MESTRIES, Mme COURTIGNÉ, M. GUIDONI, Mme BRUN, Mme MORICE.
Suppléants : M. LENFANT, Mme ROUX, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. de GOUVION SAINT-CYR, Mme TOUTANT.

M. de GOUVION SAINT CYR et Mme TOUTANT ont fait part de leur souhait de ne plus siéger au sein de cette commission. Compte tenu que l'élection du 1^{er} juillet 2021 comme celle du 25 novembre 2021 sont intervenues sur la base d'une liste unique et en l'absence désormais dans la réglementation de dispositions précises applicables au remplacement des membres de la CAO, il est proposé de procéder à une nouvelle élection pour permettre leur remplacement.

Dans le respect des mêmes équilibres que précédemment, la liste unique suivante est proposée :

Titulaires : Mme MESTRIES, Mme COURTIGNÉ, M. GUIDONI, Mme BRUN, Mme MORICE.
Suppléants : M. LENFANT, Mme ROUX, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. LE MOAL, Mme FAILLÉ.

La présidence de cette instance, qui appartient de droit au Président du Conseil départemental,

reste confiée à M. MARTIN, conformément à son arrêté de délégation. Les compétences de la commission telles que fixées par la délibération précitée du 1^{er} juillet 2021 demeurent elles-aussi inchangées.

II- NOUVELLES DEMANDES

PERSONNES AGEES - PERSONNES HANDICAPEES

Conseil d'administration de l'association de gestion Centre local d'information et de coordination Haute Bretagne (CLIC)

L'association de gestion CLIC-MAIA Haute Bretagne qui portait le CLIC et la MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) devient l'association de gestion CLIC Haute Bretagne suite à la fusion de la MAIA avec le Dispositif d'appui à la coordination (DAC) Haute Bretagne.

Ainsi, l'association modifie ses statuts et élit un nouveau conseil d'administration. Renseignements pris auprès de la structure, celle-ci confirme que ses statuts modifiés ne permettent la désignation que d'un.e titulaire et un.e suppléant.e.

Il est proposé que M. LE GUENNEC soit désigné titulaire et que Mme BOUTON soit désignée suppléante pour siéger au conseil d'administration de l'association de gestion CLIC Haute Bretagne.

Conseil de la vie sociale (CVS) des Résidences Rebuffé et Cotterêts à Fougères

Le conseil de la vie sociale, instance visant à associer les usagers au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux, voit sa composition s'élargir à des représentants externes à l'établissement, dont le Conseil départemental.

Ainsi, le centre communal d'action sociale (CCAS) de Fougères, sollicite une représentation du Conseil départemental pour les résidences Rebuffé et Cotterêts.

Il est proposé que Mme BOUTON soit désignée pour siéger au CVS des résidences Rebuffé et Cotterêts de Fougères.

Décide :

- de désigner M. GUIDONI et M. MARTIN pour siéger au Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours, en remplacement de M. DÉNÈS et de Mme ROUSSET ;

- de procéder à la désignation des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants suivants de la Commission d'appel d'offres :

. Titulaires : Mme MESTRIES, Mme COURTIGNÉ, M. GUIDONI, Mme BRUN, Mme MORICE,
. Suppléants : M. LENFANT, Mme ROUX, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. LE MOAL, Mme FAILLÉ ;

- de désigner M. LE GUENNEC pour siéger au Conseil d'administration de l'association de gestion CLIC Haute Bretagne en tant que titulaire et Mme BOUTON en tant que suppléante ;

- de désigner Mme BOUTON pour siéger au Conseil de la vie sociale des résidences Rebuffé et Cotterêts de Fougères.

Le résultat du vote ci-dessous s'applique à l'ensemble des conclusions du rapport à l'exception du 3^{ème} point relatif à la désignation au sein du Conseil d'administration de l'association de gestion CLIC Haute Bretagne, effectué par vote séparé et adopté à la majorité (Pour : 32 ; Contre : 22 ; Abstentions : 0).

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 28 novembre 2022

ID : AD20220078

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le jeudi 08 décembre 2022

Pour le Président et par délégation,
Le Secrétaire général des services
Vincent RAUT